

échouèrent. Cette solution avait été présentée par le président de la Commission.

Pour ce qui est maintenant de la remarque que j'ai faite, je regrette extrêmement d'avoir été dans l'obligation de dire certaine chose désagréable à mon honorable ami. Je n'ai parlé que de son état d'esprit qui introduisit dans le débat un intérêt de parti, que nous voulons tous voir éliminé.

L'honorable M. TAYLOR: Il y a un instant, je me suis adressé au président pour savoir si cette discussion est conforme au Règlement. Elle me paraît clairement l'enfreindre. S'il en est ainsi, je crois avoir le droit de répondre aux dernières remarques de l'honorable monsieur, qui n'a pas retiré ses remarques offensantes et ne les a pas palliées de la moindre façon. Je prétends qu'il y a eu violation directe des règles de cette Chambre, ainsi que de la courtoisie que nous escomptons en cette Chambre. A l'égard du ministre, je n'ai fait aucune remarque sur son droit d'être présent au comité, ni sur son droit d'agir de la sorte. J'ai lu attentivement les paroles que j'ai prononcées, et je maintiens que chacune d'elles est régulière et bienséante. J'ai exprimé que tout ce qui s'est passé dans ce comité l'a été sur l'avis et du consentement d'un monsieur qui était le ministre de la Défense et le porte-parole des soldats dans l'autre Chambre. J'ai ensuite exprimé l'espoir que les événements passés et présents ne serviraient pas d'excuse pour renouveler le cri que la législation des soldats était entravée par l'infériorité du Sénat conservateur.

L'honorable M. DANDURAND: J'ajouterai simplement que ma remarque visait l'inconvenance de mon honorable ami à introduire dans le débat la question de parti, d'autant plus que notre effort concerté tend à en éliminer les querelles de partis.

L'honorable M. TAYLOR: Qu'est-ce à dire du Sénat conservateur? Vous avez répandu cette idée dans tout le pays.

MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable PRÉSIDENT présente le message suivant reçu de la Chambre des Communes:

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'insiste pas sur son non-aquiescement à leurs premier, deuxième, sixième et douzième amendements, et qu'elle adopte leurs nouveaux amendements en remplacement de leurs septième, neuvième et onzième amendements antérieurs, apportés au bill (289), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

L'honorable M. DANDURAND: Je suis heureux de constater que les deux Chambres du Parlement sont d'accord sur nos travaux en commun.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à dix heures trente du matin.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Samedi, 9 juin 1928.

Le Sénat se réunit à dix heures et demie de l'avant-midi. Le président est à son fauteuil.

Prières et affaires courantes.

SOCIÉTÉ DES NATIONS REPRÉSENTANT DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Avant la prise en considération des sujets inscrits à l'ordre du jour, j'aimerais à demander qui représente le Canada à la réunion du conseil de la Société des Nations, qui se tient actuellement à Genève.

L'honorable M. DANDURAND: C'est l'honorable Philippe Roy, notre représentant à Paris.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Agit-il en vertu d'instructions spéciales ou générales, du gouvernement?

L'honorable M. DANDURAND: Tout ce que je puis dire est qu'on m'a mis au courant des sujets inscrits à l'agenda, et j'y ai vu qu'il ne contenait que deux questions, savoir: l'option des Hongrois de la Transylvanie, et l'importation illicite des munitions de guerre en Hongrie en contravention aux termes du traité de Trianon. Ce dernier sujet a été débattu à la récente réunion du conseil, alors qu'un autre Canadien nous y représentait. J'ai cru qu'il était de mon devoir de mettre l'honorable M. Roy au courant des discussions et des conclusions se rapportant à ces questions. J'ai lieu de croire qu'elles ne seront pas définitivement réglées à cette réunion.

L'honorable M. CASGRAIN: Le leader ministériel au Sénat me permettra de dire qu'il était personnellement certain que le conseil de la Société des Nations suivrait sa coutume habituelle et renverrait toutes les questions embarrassantes aux calendes grecques.

L'honorable M. DANDURAND: Naturellement, mon honorable ami préférerait qu'il n'y eût pas de ces réunions où les représentants des gouvernements peuvent se rencon-